



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

Au CCAS, 1 rue de la Manufacture Royale, à 14h.

Le Seize Octobre Deux Mille Vingt-Cinq, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni sous la présidence de Madame Jbara-Sounni, Vice-Présidente.

Étaient présents : Mme Jbara-Sounni, Mme Dion, Mme Ebras, Mme Langlois-Jouan, Mme Mercier, Mme Rougirel, Mme Ruet, Mme Salomon, M. Simonet.

Étaient excusés : M. Avérous, M. Bonhomme, Mme Boterf, Mme Chambonneau, M. Gagnault, Mme Laurent, Mme Wunsch.

Le Conseil d'administration est informé de la remise de deux pouvoirs :

- M. Avérous, excusé, donne pouvoir à Mme Jbara-Sounni,
- M. Gagnault, excusé, donne pouvoir à Mme Ruet.

En l'absence de Monsieur le Président du Centre communal d'action sociale, Mme Jbara-Sounni, Vice-Présidente du Centre communal d'action sociale, ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 18 ET 24 SEPTEMBRE 2025

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR MENER A BIEN UNE OPERATION LIEE AUX FONDS SUPPLEMENTAIRES EN ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL)

Vu les articles L.332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du code général de la fonction publique autorisant le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans. L'échéance du contrat est la réalisation de son objet, c'est-à-dire la réalisation du projet lui-même.

Vu la proposition des services de la DDETSPP qui a pu capter cette année des fonds régionaux supplémentaires, le CCAS se voit confier de nouvelles mesures d'accompagnement vers et dans le logement.

L'objectif de ces mesures est de soutenir des ménages en situation de souffrance psychique dans la résolution des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement qu'ils rencontrent.

Par état de souffrance psychique on entend une perturbation de l'état de bien-être qui tend à diminuer la capacité de la personne à s'adapter aux situations difficiles et de maintenir son équilibre psychique. Pour exemple, pourront être concernées les victimes de violences intrafamiliales, les personnes sortants d'hospitalisation, les jeunes en situation de rupture familiale, etc.

Conformément aux termes de la convention proposée par les services de l'Etat (cf annexe), 6 mesures seront confiées au CCAS pour la période du 15/10/2025 au 14/10/2026 pour un montant de subvention de 36 000 €, soit 6 000 € / mesure.

Pour le CCAS, il s'agira de :

- 1- favoriser l'accès et le maintien dans le logement de ménages en souffrance psychique rencontrant des difficultés pour y parvenir sans un accompagnement de proximité calibré,
- 2- sécuriser et simplifier les relations entre les ménages et les bailleurs grâce à l'intervention du CCAS (tiers),
- 3- mettre en oeuvre un accompagnement social global adapté auprès de ces ménages.

En parallèle, la convention AVDL 2023-2025 arrivant à échéance, le CCAS a déposé en juillet dernier un nouveau projet afin de poursuivre le travail de soutien engagé auprès des ménages les plus fragiles, à hauteur de 32 ménages accompagnés par an dont 4 en bail glissant soit un montant de subvention sollicité de 95 000€ par an.

De plus, Le CCAS s'étant vu, courant 2025, accorder un financement complémentaire de 19 000 € en IML.

Sous réserve de l'avis du CST le 27 novembre 2025,

Pour répondre au besoin temporaire de la collectivité afin de mener à bien les missions exposées ci-dessus, le conseil d'administration DÉCIDE à l'unanimité :

- de créer à compter du 1^{er} novembre 2025 deux emplois non permanents sur le grade d'assistant socio-éducatif, catégorie A, à temps plein,

-d'autoriser à recruter deux agents contractuels en contrat de projet pour une durée de 1 an à 3 ans renouvelables par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée de 6 ans exigée pour bénéficier d'un renouvellement en CDI,

- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif en dépense et recette.

SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS

- Les Restaurants du cœur / les rendez-vous au cinéma

L'association des Restos du Cœur sollicite notre aide pour l'action « Rendez-vous au cinéma » 2025-2026, pour la 11^{ème} année consécutive.

Cet accès à la culture peut aider à dynamiser des parcours de vie qui se sont interrompus pour diverses raisons (chômage, difficultés scolaires, manque de formations professionnelles, rupture familiale, etc.).

Pour mener à bien cette activité, les Restos du Cœur ont besoin d'aide au financement de la part des partenaires, publics ou privés, concernés par l'action sociale et l'action culturelle.

Afin de permettre le financement de l'opération « Rendez-vous au cinéma » 2025-2026, le Fonds d'aide à projet du CCAS est sollicité à hauteur de 750 € sur un budget de 5 560 € pour le département de l'Indre.

Pour information, Il s'agit pour Châteauroux, de 6 séances pour 100 spectateurs (soit 600 places), ainsi que de 6 spectacles pour 25 personnes à Equinoxe (soit 150 places).

Le conseil d'administration DÉCIDE à l'unanimité d'accorder une aide de 750 €.

○ **Centre socio-culturel Vaugirard – Saint-Christophe / Fête de Noël**

L'équipe du Centre socioculturel Vaugirard – Saint-Christophe organise une animation à l'occasion des fêtes de fin d'année pour les habitants du quartier.

L'après-midi festif se tiendra le vendredi 5 décembre, de 17h30 à 21h au Centre socio-culturel et proposera aux habitants un spectacle, la présence du père Noël, une promenade en calèche, un buffet culturel (réalisé par l'atelier cuisine), des marrons grillés et du chocolat chaud.

100 personnes sont attendues.

Le coût est estimé à 3 408,50 € correspondant à l'alimentation, au spectacle, manège, calèche, décorations...

Le financement est assuré par le Centre socio-culturel, le Conseil de grand quartier, l'OPAC, SCALIS et le Fonds de participation habitants.

Le Centre sollicite une participation du fonds d'aide à projet du CCAS à hauteur de 200 €.

Le conseil d'administration DÉCIDE à l'unanimité d'accorder une aide de 200 €.

○ **Ligue de l'enseignement / Festival Alimenterre**

Le festival Alimenterre a vu le jour en 2007 dans un cinéma parisien. Depuis, il est devenu un événement international sur l'alimentation durable et solidaire organisé chaque année du 15 octobre au 30 novembre. Autour d'une sélection de 8 films documentaires, il amène les citoyens à s'informer et comprendre les enjeux agricoles et alimentaires en France et dans le monde, afin qu'ils participent à la co-construction de systèmes alimentaires durables et solidaires et au droit à l'alimentation.

Pour la treizième année consécutive, le collectif de l'Indre Alimenterre 36 a relayé le festival de films coordonné par le CFSI (Comité français pour la solidarité internationale). Cette année, ce sont plus de 15 associations indriennes de développement agricole ou d'éducation populaire, d'action sociale, de collectivités territoriales et d'établissements scolaires qui se mobilisent pour programmer ces documentaires sur l'ensemble du département. A l'issue des projections, débats ou animations

permettront de réfléchir et encourager la réflexion sur une agriculture respectueuse des hommes et des femmes et promouvoir une alimentation de qualité respectueuse de l'environnement.

Grâce aux échanges qui accompagnent chaque projection, le festival permet aux différents acteurs : citoyens, élus, agriculteurs, entrepreneurs, militants associatifs, de s'interroger ensemble sur les impacts sociaux, économiques, environnementaux de ce qu'on met dans notre assiette. (ou : qui se retrouve dans nos assiettes ?). Des séances scolaires seront également organisées.

Le festival Alimenterre 2025, c'est 28 projections grand public dans l'Indre, dont 4 à Châteauroux.

La ligue de l'enseignement coordonne le festival au niveau départemental ainsi que l'organisation de l'inauguration en partenariat avec plusieurs acteurs du territoire. Elle s'est déroulée au Lycée Blaise Pascal à Châteauroux le 15 octobre toute la journée. Le matin une projection du film "On mange quoi ? des idées pour mieux se nourrir demain" suivi d'un temps de débat pour un public scolaire collège/lycée. Puis une autre à 18h en projection libre tout public.

L'organisation du buffet a été confiée au CCAS. Les agents du Service Insertion et solidarité et notamment de la Dynamique vers l'emploi, et les personnes accompagnées ont travaillé sur la conception du menu, les achats des matières premières ainsi que la réalisation et le dressage du buffet. Afin d'être dans la démarche d'alimentation durable et de faire monter en compétence les habitants, des actions d'autofinancement ont été réalisées et chacun a pu découvrir les métiers de la cuisine.

Des ateliers jeux ont été animés par Solidarité Accueil et des expositions d'Artisans du monde de Terre solidaire, entre autres, ont été présentés.

Le budget prévisionnel est de 2 600 € correspondant aux frais d'organisation, d'alimentation et de projection.

Les financements proviennent du CAPEI (Région), de l'Education nationale, du PAT (Projet alimentaire territorial) et du Fonds vert.

La Ligue sollicite une participation du fonds d'aide à projet du CCAS à hauteur de 485 €

Le conseil d'administration DÉCIDE à l'unanimité d'accorder une aide de 485 €.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le CCAS est un établissement public communal chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il intervient dans l'aide sociale, le développement social local et la gestion de services et d'établissements médico-sociaux.

Il dispose d'un conseil d'administration, du personnel nécessaire à l'accomplissement de ses missions et d'un budget autonome.

Ses ressources proviennent des recettes liées à ses prestations et redevances, aux conventionnements pour des actions spécifiques, et à la subvention d'équilibre communale non affectée à une action précise telle que prévue par la loi.

Localement, pour suivre l'évolution des besoins des populations, le CCAS s'appuie sur l'activité de ses services en lien direct avec les publics et avec les associations caritatives, sa participation aux différents dispositifs locaux et sur les études menées à l'échelle de l'agglomération.

Une analyse des besoins sociaux a fait l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'administration l'année qui a suivi le renouvellement du conseil municipal. Des analyses complémentaires peuvent être présentées chaque année au Conseil d'administration au moment du débat d'orientation budgétaire ou du vote du budget.

Dans un premier temps, nous vous présenterons les orientations budgétaires de Châteauroux Métropole, puis la situation générale des différents budgets du CCAS en lien avec les évolutions des besoins constatées dans le cadre des activités des services.

I. La note de cadrage de la Ville et de l'Agglomération de Châteauroux pour le budget 2026

La préparation budgétaire 2026 intervient dans un environnement où les incertitudes et contraintes perdurent, et il semble désormais certain que les collectivités soient à nouveau associées à l'effort de redressement des comptes publics.

Dans ce contexte, l'évaluation systématique des actions engagées dès le 1^{er} euro de dépense reste plus que jamais de mise.

- Les charges à caractère général

En ce qui concerne les charges à caractère général, les services doivent, dans un souci d'économie des moyens, réinterroger la pertinence et l'efficacité de chaque dépense.

Pour les postes directement affectés par les variations de prix, l'impact de l'inflation devra être clairement explicité. Ainsi, les demandes de crédits formulées (notamment pour les fluides, énergies et carburants) doivent être assorties des justifications permettant d'explicitier les variations annuelles en « effet volume » et en « effet prix ».

De façon générale les services sont invités à la plus grande responsabilité, en cherchant notamment à compenser toutes les augmentations subies par des réductions ou suppressions de dépenses : il n'y a pas de « petite économie » ; les services doivent donc veiller à contenir toutes les dépenses, y compris les plus modestes.

- Les charges de personnel

L'enjeu sera de s'inscrire dans une logique de préservation des équilibres de la section de fonctionnement, et de transparence quant aux variations inéluctables.

Les hypothèses de construction devront être basées sur les crédits ouverts toutes étapes confondues en 2025 (BP+DM éventuelles) – avec une évolution maximale limitée aux variations exogènes pour la masse salariale gérée en propre (SMIC, valeur du point d'indice...) +/- la variation induite par la modification des clés de refacturation des dépenses mutualisées.

Comme chaque année, une réflexion doit être menée au sein de chaque direction lors d'un départ d'un agent de la collectivité. Le remplacement poste pour poste n'est pas systématique et chaque mouvement de personnel doit s'accompagner d'échanges sur l'optimisation des moyens humains, la poursuite de certaines activités ou pratiques habituelles ou automatiques mais peut-être non justifiées, non utiles ou non légales au regard des évolutions législatives (par exemple liées à la RGPD).

II. Les budgets du CCAS

Le CCAS compte un budget général et 3 budgets annexes en fonctionnement et un budget d'investissement.

Un budget général M 57, il regroupe les services équilibrés par la subvention municipale :

- la direction et l'administration générale impactée par la mutualisation (Direction, Assistance de direction et du CA, Communication interne et externe, Administration générale en charge du budget, du patrimoine et des interfaces sur les questions RH),
- La direction de l'action sociale pour l'Office des personnes à la retraite, le Service Insertion et Solidarité, hors service de prévention spécialisée.
- La direction Logement, Habitat Jeunes et Gens du voyage, pour les volets, Service logement, FJT, équipe polyvalente.

3 budgets M 22 correspondent aux services et établissements relevant du champ médico-social :

- les Résidences Autonomie Isabelle et Rives de l'Indre, et la Maison relais seniors St-Jean,
- l'EHPAD St-Jean,
- l'Equipe de Prévention spécialisée.

Par voie de convention, le CCAS prépare le budget de la politique Habitat Gens du Voyage portée par Châteauroux Métropole :

- Aires d'accueil et de grand passage, médiation, terrains familiaux locatifs, EVSI
- Pilotage de la politique Habitat Gens du voyage, MOUS et RHI.

Le CCAS dispose d'un Plan pluri-annuel d'investissement.

Le CCAS comptait au 31 décembre 2024, 87 agents, pour 78,75 ETP. Il disposait d'un budget total (fonctionnement et investissement) de 7 057 K€. 30 % de ses recettes provenaient de la subvention d'équilibre municipale, 40 % de ses prestations (redevances, ventes de repas...) et 30 % de subventions dans le cadre de dispositifs spécifiques financés par CM, la Ville, le CD, l'Etat, la CAF, le FSE, des fondations ou autres partenaires.

III. Les principaux enjeux budgétaires en 2026

A. Les enjeux des budgets M. 57

Le budget de fonctionnement du CCAS comprend à la fois le budget des activités, celui du personnel et celui de son patrimoine. La subvention d'équilibre impacte l'ensemble de ces postes. Les frais de mutualisation sont couverts par la subvention d'équilibre.

Le CCAS poursuit sa mutation avec :

- La reprise de la production des repas à domicile, qui correspond à la création d'un office de restauration pour personnes âgées pour lequel les dépenses de fonctionnement sont toujours

en cours d'ajustement pendant la période de transition. La stabilisation, après les travaux, devrait advenir en 2027.

- Le développement de l'axe insertion socio-professionnelle, avec le nouveau marché RSA du Conseil Départemental et avec la reprise du PLIE pour le compte de Châteauroux Métropole. Là encore, l'année 2026 sera une année charnière, entre fusion avec le dispositif « Dynamique vers l'emploi » et montée en charge progressive du marché RSA.
- La croissance du volet Logement-Habitat, grâce à des financements croisés de la DDETSPP pour des mesures d'accompagnements AVDL et IML et de l'ANAH, via Châteauroux Métropole, pour le RHI.
- A noter, les coûts de déménagement du service de Prévention spécialisée et du service Insertion-solidarité / PLIE seront à absorber.

Les dépenses de structure sont en augmentation de 14 %, s'expliquant principalement par :

- + 15 000 € de hausse de chauffage, un nouveau marché CPE prévu le deuxième semestre 2025. Le Foyer des jeunes travailleurs est directement impacté par cette hausse.
- + 115 150 € de frais de structure pour le service Insertion et solidarité lié au nouveau marché RSA à compter du 1^{er} juillet 2025 passant de 80 mesures à 360 mesures.
- + 15 000 € d'augmentation de location de véhicules des repas à domicile (nouveau marché au 1^{er} juillet 2025)
- + 7 000 € de charges locatives de l'UPC pour la production des repas pour personnes âgées

Les charges de personnel, représentant 61 % du budget (dont 5,4 % de services mutualisés), elles sont en augmentation de 15 % tenant compte de plusieurs facteurs :

- L'augmentation du taux de la CNRACL en 2025 (3 %) et 2026 (3%) ainsi que le taux de 0,15 % de versement mobilité régional et rural
- Le recrutement potentiel d'agents pour le nouveau marché RSA (+ 5 ETP travailleurs sociaux, 0,50 ETP de psychologue, 1,5 ETP d'agent administratif et d'accueil)

Les charges de gestion courantes sont en hausse de 27 %.

Les demandes pour les aides facultatives sont semblables au budget 2025 pour un montant de 50 400€. Les subventions aux associations et le fonds d'aide à projet sont également reconduits pour 128 488€. A noter, le CCAS a continué à verser par erreur 10 000 € à France Victime en 2025. Suite aux engagements du Maire-Président de poursuivre ce soutien en plus de celui de la Ville, et de soutenir également l'association de jeunes en service-civique Unis-Cité dans le cadre d'un partenariat d'actions avec le CCAS, il vous sera proposé sur le budget 2026 : 6 000 € à France Victime et 4 000 € à Unis-Cité.

Des dépenses de droits d'utilisation de logiciels métiers se rajoutent pour le service logement, le service Insertion et solidarité et l'outil Ageval pour l'ensemble des services permettant un suivi des événements indésirables, des enquêtes et du stockage de documents transversal.

Côté recettes, elles sont présentées en hausse de 27 %

Elle s'explique par une importante augmentation de la ligne participation liée au marché RSA financé par le Département de l'Indre (475 000 €), des fonds supplémentaires sur le service logement et le foyer des Jeunes travailleurs

Pour mémoire, la subvention d'équilibre votée en 2025 au CCAS était de **1 970 000 €**.

Le résultat prévisionnel du CCAS en 2025 devrait être juste à l'équilibre, malgré le fait que le budget de l'année 2025 a été largement impacté par :

- Des dépenses nouvelles liées au nouveau marché CPE, aux frais d'études et à la majoration de la facturation DSI
- L'augmentation du taux patronal de la CNRACL de 3% qui n'avait pas été pris en compte dans la préparation budgétaire de 2025.
- Le déficit de la Résidence Isabelle dans un contexte d'effets ciseaux entre les redevances plafonnées et les charges supplémentaires (chauffage, redevance OPAC, arrêts maladie, coût des denrées alimentaires).

Ces dépenses ont été heureusement compensées en 2025 (+ d'AGLS au FJT, exonération/remboursements de taxes foncières FJT et Rives, non remplacement d'1,5 ETP d'agents en arrêts).

Pour l'année 2025, la subvention demandée est de **2 010 000 €**, soit une demande supplémentaire de **40 000 €**, s'expliquant par :

- Une augmentation des charges de chauffage du FJT (+ 15 000 €, nouveau marché CPE)
- Une augmentation du taux de charges patronales (+ 50 000 € avec + 3 % CNRACL 2025 + 3 % CNRACL 2026 + 0,15 % versement mobilité régional et rural)
- Une augmentation du marché des véhicules RAD (+ 15 000 €)
 - De nouvelles dépenses liées à la reprise de la production des repas à domicile à hauteur de + 28 000 € en 2026.

A noter, la hausse de la demande de subvention sera atténuée par l'exonération des taxes foncières du FJT et des Rives de l'Indre.

B. Les enjeux des budgets confiés par Châteauroux Métropole en 2026

Le service gens du voyage, le coût résiduel pour Châteauroux Métropole devrait être de 172 125 €.

- Le budget pour une nouvelle MOUS 2024-2026 pour un montant de 50 500 €. Le CD et l'Etat abondent sur le budget à hauteur de 37 875 € dans le cadre d'un nouveau conventionnement avec Châteauroux Métropole. Soit une charge résiduelle de 12 625 €
- Le budget de l'aire d'accueil est en baisse. Des dépenses en moins sur les charges de fonctionnement de l'aire d'accueil viennent réduire la contribution de Châteauroux Métropole de - 8 %, soit une participation finale de 123 000 € en 2026 contre 134 000 € en 2025.
- Le budget de l'aire de grand passage reste constant.
- Le budget de 10 terrains familiaux. Le budget est celui des 6 TFL de Châteauroux, Coings et d'Etrechet. Les recettes perçues directement par le CCAS, permettent une gestion locative adaptée incluant des missions d'inclusion sociale. Mi 2026, 4 TFL à Déols seront livrés, le budget fera l'objet d'une DM.
- Le budget du pilotage. Une somme forfaitaire couvrant 10 % du temps de la Direction du CCAS a été convenue depuis 2020, charge en moins pour la Ville de Châteauroux.
- Le budget de l'EVS I GDV. Pour l'exercice 2026 les financements de la CAF et de l'Etat seront de 38 000 €, soit un reste à charge de 11 750 € de Châteauroux Métropole qui a pu être minoré par de moindres dépenses.

- Le budget RHI – Accompagnement social et conduites de projets. En 2026, le RHI donnera lieu à l'abondement par l'Etat d'une ligne en accompagnement social couvrant le recrutement de travailleurs sociaux, et, via Châteauroux Métropole, d'une ligne liée à la facturation des frais de conduite de projets.

La reprise du PLIE est prévue au 1^{er} janvier 2026 avec une subvention d'équilibre de 158 750 € pour un montant global de 226 745 € et une demande de financement FSE et Région pour 110 000 €.

C. Les enjeux des budgets médico-sociaux (M22) en 2026

- **Le Service de Prévention spécialisée**

La Ville est sollicitée à hauteur de **142 480 €** (subvention 2024 : 141 260 €).

Le budget prend en compte 3 postes d'éducateur spécialisé, 1 chef et 1 mi-temps d'agent administratif, tel qu'il a été autorisé par le CD et par la Ville, ainsi que des frais de projets et de structure.

Les dépenses impactées en hausse sont les charges de personnel liés à l'augmentation des charges patronales (CNRACL + 3 %).

La dépense budgétisée à 6 000 € pour la réalisation de l'évaluation externe auprès d'un cabinet (obligatoire tous les 5 ans) n'a pas été utilisée en 2025 est donc sera reportée pour 2026.

A noter, le service poursuit sa recherche active de subventions (CGET, FSE, FIPD...) pour la réalisation des chantiers éducatifs et autres projets. En 2024, c'était 123 000 € de financements supplémentaires.

- **Le budget des résidences autonomie/Maison Relais** présentera un déficit de 65 000 € en 2025. Des dépenses expliquent le déficit :
 - L'augmentation des denrées alimentaires (+24 %)
 - La hausse des charges patronales (2025 et 2026 CNRACL + 6 %)
 - Les dépenses de chauffage + 30 000 € liées par un nouveau marché (régul 2024 + hausse 2025)
 - Moins de recettes de redevances et production de repas,

L'équilibre 2026 ne semble pas davantage atteignable malgré la hausse des redevances attendue à + 3,5 % et un taux d'occupation optimale.

Pour 2026, le budget des Résidences est présenté en déficit de 100 000 € mais des reports de résultat cumulé (130 000 €) vont absorber ce déficit attendu. Une étude des coûts alimentaires avec le cabinet Hazan est en cours. La situation sera critique à partir de 2027, du fait de la consommation des résultats cumulés. Cette situation est partagée avec d'autres résidences autonomie à l'échelle nationale du fait de contraintes plus fortes et de redevances plafonnées sans financements publics à la hauteur de leur utilité sociale (contrairement aux nouveaux crédits alloués à l'habitat inclusif).

Le budget de la Maison Relais est présenté à l'équilibre financé par l'Etat et les redevances des résidents.

- **Le budget de l'EHPAD Saint-Jean** est présenté à l'équilibre, seulement le remplacement d'agents en arrêts maladie et en accident du travail génèrent des dépenses non prises en compte par les autorités de tutelles ni par le niveau actuel des redevances. Une demande de crédits non reconductibles de 50 000 € va être déposée auprès de l'ARS afin de compenser partiellement ces charges. La facturation du remboursement de l'emprunt de l'extension de l'EHPAD à hauteur de 23 000 € par an par la Ville se poursuit.

Le Conseil départemental nous a alerté pour le BP 2026 sur les déficits cumulés de l'EHPAD sur la section « hébergement ». Une rencontre sera programmée pour étudier une nouvelle fois les pistes d'améliorations, dans un contexte de déficits structurels des EHPAD au niveau local et national.

Une augmentation significative du tarif journalier en 2026 vous sera proposée ainsi qu'au Conseil départemental (tarif journalier 2025 autorisés à 59,77 €. En 2026, 65 € pourraient être demandés). Le niveau de redevance devrait atteindre 2 000 € par mois.

IV. Les orientations budgétaires détaillées par services et établissements en 2026

A. Concernant l'administration générale, son budget couvre le personnel de la Direction et des services administratifs et budgétaires avec 5,6 ETP. L'administration générale coordonne l'activité du CCAS et supervise celles des services et établissements du CCAS, prépare les conseils d'administration, les budgets M. 57 et M. 22, anime les démarches transversales (DUERP, RGDP, communication, CST, plan de formation, patrimoine, groupements de commandes), le pilotage de la politique Habitat Gens du voyage, celle de la direction services et établissements seniors...). Elle est en charge également des relations avec les élus et avec les institutions partenaires.

Les charges de mutualisation lui sont rattachées dans la mesure où l'administration réalise l'interface avec les services finances, RH, juridiques, marchés, DSI, archivages et bâtiment de Châteauroux Métropole.

A noter, un agent administratif est en congé longue maladie et le choix a été fait de le remplacer par un mi-temps en 2024. Un apprenti a également été recruté en 2025 dans un contexte de nouveaux arrêts maladie.

Pour la direction, 2026 sera l'année de la restitution de l'analyse des besoins sociaux par le COMPAS, permettant la finalisation du projet institutionnel. Ce sera également celle du renouvellement du Conseil d'administration, donnant lieu pour les anciens membres qui seront toujours présents à l'accueil de nouveaux élus et de nouveaux représentants associatifs.

B. Concernant le service Insertion et solidarité, le service compte 7,4 ETP pour mener à bien l'accueil social du CCAS commun avec le service Logement, la délivrance d'aides facultatives, l'accompagnement de bénéficiaires du RSA, la mise en œuvre d'actions de développement social local, la dynamique vers l'emploi et le fonctionnement d'une épicerie sociale.

En 2024, l'activité synthétisée a été la suivante :

- 8 241 accueils (+61%) pour 884 ménages différents et 7 674 appels reçus au service insertion et solidarité.
- 1 014 demandes d'aides ont été instruites (1 019 à 2023) pour 847 accords (874 en 2023) dont 353 aides à la vie quotidienne. 67 % sont ponctuelles contre 33 % répétitives et 356 sont des premières demandes.
- 879 domiciliations postales cumulées (+17 %).
- L'épicerie solidaire « Le Petit + », a accueilli 81 ménages (+4 %) soit 196 personnes, 12 tonnes de marchandises, dont 235 kg en colis d'urgence. Elle reçoit le soutien de 4 bénévoles.
- 34 dossiers ont été instruits dans le cadre de la bourse au permis pour les plus de 26 ans.
- 141 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans le cadre de 916 entretiens sociaux individuels, 24 animations différentes ont été proposées sur 47 séances avec 748 participations.

- 153 personnes ont été accompagnées dans le cadre du dispositif financé par l'Etat « Dynamique pour l'emploi » animé avec les partenaires du champ de l'insertion, dont les Restos du cœur et Humando. 13 CDI, 29 CDD, 19 CDD d'Insertion et 27 entrées en formation ont été obtenus. Un accompagnement à la levée des freins a été réalisé de façon individuelle et collective pour tous (ateliers, visites d'entreprises).
- 118 cartes de tarif solidaire Équinoxe (3€/spectacle) et sorties accompagnées pour 5 spectacles.
- 22 coffres-forts numériques ouverts avec le soutien d'un jeune en service civique.
- 118 habitants (dont 51 venus pour la première fois) ont participé aux 2 assemblées plénières de l'Université du Citoyen sur les thèmes de « La justice dans mon quotidien » et « L'alimentation : un sujet à déguster ou à discuter ». Le Collectif UC a fêté ses 20 ans avec succès.
- 350 bénéficiaires et bénévoles se sont retrouvés à La fête de la solidarité, le 20 avril, à la Maison des solidarités, siège de la Banque alimentaire et des Restos du Cœur.
- 34 partenaires ont animé le 25 novembre le Village des partenaires dans le cadre de la journée internationale d'éradication des violences faites aux femmes à l'Hôtel de Ville. Soutien à la préparation des kits d'urgence.

L'enveloppe des aides facultatives vous sera présentée à niveau constant en 2024, à savoir 50 400 € malgré l'inflation qui touche tous les ménages. Les crédits aux associations sont suivis par ce service. Il vous sera proposé la reconduction à l'identique du budget de subventions aux associations de 127 733€, ainsi que celui du Fonds d'aide à projets pour 12 000 €.

L'axe de l'insertion sociale et socio-professionnelle continue d'être renforcé.

D'abord dans le cadre d'un appel à projets de la DDETSPP « Dynamique vers l'emploi » depuis 2023 puis avec la reprise du PLIE prévue en 2026 donnant lieu à l'arrivée de deux agents.

Le premier dispositif avait donné lieu au recrutement d'un conseiller en insertion professionnelle pour des accompagnements individuels et la mise en œuvre d'actions collectives, en liens étroits les partenaires. L'AMI prenant fin, la DDETSPP a réussi à mobiliser 15 000 € en 2025 (contre 70 000 € à la création et 40 000 € par la suite). Avec les reports de crédits, le poste sera financé à 60 % dans ce cadre en 2026, et à 40 % dans le cadre de la reprise du PLIE. Ce dernier générera une augmentation des charges compensées par Châteauroux Métropole et par le FSE.

La coordination des acteurs SIAE, EITT et le lien avec les entreprises en seront renforcés.

Le nouveau marché RSA pour lequel le CCAS a répondu à l'appel d'offres du Conseil Départemental pour les secteurs nord et sud comprenant 8 communes renforcera également l'axe insertion, avec 360 bénéficiaires potentiellement orientés, et la mise en œuvre des 15h d'activités bénévoles par personnes accompagnées. Des recrutements sont prévus pour réaliser ces missions, le CCAS fera preuve de prudence considérant l'absence d'engagements du CD pour un nombre plancher d'orientations.

C. Concernant l'Office des personnes à la retraite, son équipe est composée de 10,67 ETP pour réaliser l'accueil, les services de repas à domicile, de téléalarme, d'aides légales, l'accompagnement social de certains bénéficiaires, la mise en œuvre d'actions d'animations et de lutte contre l'isolement des aînés, dont le Fichier des personnes vulnérables, les réseaux de solidarité, les colis ou encore la fête de fin d'année.

- 3 314 personnes ont été reçues à l'Office des personnes à la retraite- Maison des Séniors, contre 2 810 en 2023, 7 885 appels téléphoniques ont été réceptionnés contre 7 074 en 2023.

- 109 personnes sont abonnées au service de téléassistance (110 en 2023).
- 45 898 repas à domicile ont été livrés (contre 45 826 en 2023) à 247 personnes (275 en 2023) soit une moyenne de 182 usagers par mois (183 en 2023).
- 616 personnes sont inscrites sur le fichier des personnes vulnérables
- 128 bénévoles (personnes en double compte) sont investis dans les réseaux de lutte contre l'isolement des âgés MONALISA (91 en 2023) : « DoSanSol » (9), « Livres et moi » (15), « Clubs de quartiers » (6), « Allons-y ensemble » (41), « Envie de causer » (8) et « Les marches lentes » (34) et la nouvelle équipe citoyenne « Balsané'âge (15). L'OPR anime un collectif pour encourager l'analyse des besoins et l'émulation entre partenaires : Unis Cité, Médiathèque, Maison de quartier Est, 55 et +, EKR, DPDS, PC36...
- 337 personnes âgées isolées sont bénéficiaires des réseaux (personnes en double compte) (274 en 2023)
- 1 139 colis de fêtes de fin ont été remis par les élus aux aînés non imposables (1168 en 2023)
- 72 personnes âgées ont été aidées par le service social de l'OPR : 163 visites à domicile ont été réalisées
- 79 dossiers d'aide sociale légale ont été instruits (72 en 2023)
- Les fêtes des retraités en juin (300) et décembre (1200) ont réuni plus de 1 500 personnes (1160 en 2023).
- La semaine bleue d'octobre fut animée, avec parmi les temps forts, repas des bénévoles (36 participants), formation des bénévoles "régulation du stress" (8), rétrospective de l'année pour les clubs (40), théâtre forum Koyo (50), projection du film "La promesse de l'aidant" (150), marche bleue (30).

L'OPR continuera d'être fortement mobilisés sur la reprise de la production des repas à domicile en lien avec la Résidence Isabelle, du fait que les livreurs concernés par les tâches d'allotissement seront associés à l'amélioration de leurs conditions de travail dans le cadre des travaux prévus dans les cuisines des Rives de l'Indre, et dans le cadre du suivi de la satisfaction des usagers. La saisie des menus des RAD (et tâches annexes) par l'OPR, réalisée précédemment par l'UPC, a donné lieu à la création d'un mi-temps à partir de fin 2025 qui sera répercuté en année pleine en 2026.

L'OPR sera également investi dans la démarche de création d'une coopération MONALISA 36 donnant lieu à un travail de fond avec des partenariats élargis et potentiellement de nouvelles équipes citoyennes, des temps de formations et des temps forts.

D. Concernant le service logement et le service logement jeunes il compte 7,6 ETP (+0,80 ETP par rapport à 2024) pour réaliser un accueil et un accompagnement dans le cadre de demandes d'orientations, de domiciliations, de recherches ou de maintien dans le logement. Le service participe également à l'analyse de nombreuses situations individuelles dans le cadre d'instances spécifiques (FSL, SIAO, CCAPEX, relais logement...). Ses activités sont en progression constante :

- 1 237 demandes ont été formulées en 2024, soit 103 par mois en moyenne (+ 7 % par rapport à 2023 et +36 % par rapport à 2021). Dont 531 demandes (43 %) pour un accès au logement ou une demande de mutation, 100 pour une aide au maintien (impayés / expulsion), 53 pour une autre demande (problème de voisinage / médiation bailleur / droits et devoirs du locataire) et 9 à la suite d'un sinistre (incendie ou dégât des eaux). 544 demandes concernaient une demande de domiciliation.

- 359 ménages accompagnés (+ 23 % par rapport à 2022) : 43 % pour un accès, 37% pour un maintien et 20 % pour une mutation. 66 l'ont été dans le cadre d'un impayé de loyer. Pour 55 d'entre eux, une procédure d'expulsion était engagée par le bailleur et était souvent à un stade avancé.
- 28 diagnostics effectués suite à une prescription « Accompagnement Vers et Dans le Logement » (AVDL) financée par l'Etat (33 % de plus qu'en 2023) et 30 ménages accompagnés dans ce cadre sur l'année. 16 diagnostics ont été menés suite à une prescription « Intermédiation Locative » (IML) financées par l'Etat (5 en 2023) et 19 familles ont été accompagnées dans ce cadre.
- Le service a partagé son expertise sur les situations dans 99 commissions : 36 du Fonds de Solidarité Logement, 18 du logement d'abord, 9 du DALO, 22 Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (dont 11 permanences), 10 comités de Lutte contre l'Habitat Indigne, 1 commission locale d'amélioration de l'habitat et 3 conseils d'établissement de Soliha.
- Au 1^{er} janvier 2024, le CCAS est devenu guichet d'enregistrement de la demande de logement social. A ce titre, les conseillers sont intervenus sur 111 dossiers de demande sur le SNE (Système National de l'Enregistrement) dont 64 créations, 42 mises à jour de demandes et 5 radiations.
- Création d'un contingent de l'agglomération pour l'attribution des logements sociaux dont la gestion a été confiée au service logement en partenariat avec les élus des communes et les bailleurs pour la transmission de candidatures sur les programmes neufs.
- 301 jeunes de moins de 30 ans accompagnés par le service logement jeune, dont 65 % dans le cadre d'un accès, 11 % pour un soutien au maintien et 24 % pour un projet de mutation. 74 % des jeunes accompagnés originaires de Châteauroux et de son agglomération.

L'année 2026 va être marquée par l'augmentation des accompagnements AVDL, et progressivement par ceux en lien avec le RHI. Des recrutements de travailleurs sociaux sont à prévoir pour lesquels l'accueil sera rendu possible par le déménagement du service insertion et solidarité.

E. Concernant le FJT-Résidence Pierre Perret, l'équipe compte 6 ETP pour réaliser le pilotage, l'encadrement, l'accueil, l'accompagnement socio-éducatif, l'entretien ménager et le gardiennage. Son fonctionnement est couvert à 2/3 par les redevances. Il reçoit le soutien de la CAF, de l'Etat (AGLS) et du CD, le restant étant équilibré par la subvention d'équilibre. L'Agglomération poursuit le remboursement de l'emprunt de sa précédente rénovation jusqu'en 2029. L'activité est régulière avec :

- 83 % de taux d'occupation sur l'année 2024
 - 129 jeunes ont séjourné dans les 79 logements meublés. 41 % des nouveaux arrivants sont issus de l'agglomération, 16% du reste du département de l'Indre
 - La durée moyenne de séjour des jeunes ayant quitté le FJT est de 11,8 mois (11,1 en 2023).
 - Sur les 51 jeunes entrés en 2024, 43 % sont en apprentissage ou stagiaires de la formation professionnelle, 6 % sont demandeurs d'emploi. Les étudiants représentent quant à eux, cette année, 31% des jeunes accueillis
 - 32 actions collectives proposées pour 193 participations de jeunes.
 - 648 rendez-vous ou accompagnement hors les murs de l'équipes éducative avec les résidents.
- Ces temps ont pour objet le montage de dossier APL, l'accompagnement vers un tiers (Préfecture,

associations, etc.), les aides alimentaires, l'ouverture de droits santé, l'accompagnement à la gestion d'un budget, la recherche de logements.

- 433 passages de jeunes en 2024 à l'épicerie sociale du FJT pour 98 inscrits. 2 tonnes de produits alimentaires, d'hygiène ou d'entretien distribuées.

La démarche-projet d'un nouveau FJT en centre-ville dont la réalisation a été confiée par Châteauroux Métropole à l'OPAC sera poursuivie en 2026. 105 logements devraient voir le jour en 2027, dont 10 dans le cadre d'une résidence Pro-Santé. Ces projets sont soutenus par Châteauroux Métropole, le Département, la Région Centre Val de Loire, la CAF de l'Indre, l'Etat et Action logement.

V. Les orientations détaillées des budgets Accueil et Habitat Gens du Voyage (lignes Agglomération confiées au CCAS)

Comme vu précédemment, la subvention totale demandée par le CCAS à Châteauroux Métropole pour la gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage, de la médiation, des terrains familiaux, de la MOUS et du pilotage de la politique Habitat Gens du Voyage devrait être de 138 000 €.

A. Concernant l'activité en direction des gens du voyage,

- 50 familles différentes ont été accueillies sur l'aire d'accueil des Gens du voyage, dont 20 issues du département et 30 hors département.
- 48% de taux moyen d'occupation en 2024, contre 47% en 2023.
- La durée moyenne des séjours en 2024 est de 0,7 mois, avec 50% des séjours clos de moins de 15 jours.
- 15 enfants ont été scolarisés.
- L'aire de grand passage a accueilli 9 groupes de grands passages (230 caravanes) pour un total de 7 semaines d'occupation.
- Le terrain de stabilisation provisoire créé sur l'AGP a été occupé continuellement par 4 groupes familiaux de l'agglomération (98 caravanes) de janvier à juillet 2024. Suite aux incidents lors de la saison de Grands Passages en juillet 2024, le terrain de stabilisation a été définitivement fermé.
- 124 personnes sont accompagnées vers un logement par le RHI (résorption de l'habitat indigne à la Croix Blanche à Déols) et 75 personnes par la MOUS (hors RHI).
- Livraison de deux terrains familiaux locatifs à Coings et à Étrechet, après les 4 à Châteauroux, et celui d'Ardentes. 4 TFL sont en projet à Déols.
- 5 ménages ont été relogés en 2024 (3 relogements via l'OPAC et 2 relogements via SCALIS) dans le cadre de la MOUS, portant le nombre total de relogements à 62 ménages depuis 2012. Projet de 6 PLAI A MOUS à réaliser si possible.
- Fin 2024, le bureau d'études pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la DUP RHI a été retenu (SYSTRA). La procédure sera engagée dès 2025.
- La consolidation des sites pour le relogement des ménages concernées par les arrêtés d'insalubrité du secteur Croix blanche est en cours et se poursuivra sur 2025.

B. Concernant les budgets de la MOUS et du RHI. Le budget MOUS sera pour un montant de 50 500€. Le CD et l'Etat abondent sur le budget à hauteur de 37875 €. Plus de 90 familles castelroussines gens du voyage vivent dans des conditions précaires, dont 52 au sein du bidonville de la Croix Blanche.

Le RHI (résorption de l'habitat indigne), est totalement financé par l'Etat, pour accélérer le relogement des familles de la Croix Blanche dans des habitats adaptés à l'échelle de l'agglomération. Le lancement de la phase opérationnelle du RHI a été réalisé fin 2023 jusqu'en 2030 prévoyant dans le cadre de la création de 44 PLAI A répartis sur l'épicentre de l'agglomération. Un chargé de mission a été recruté par le CCAS dans le cadre de financements ANAH via Châteauroux Métropole, et des temps partiels de travailleurs sociaux seront mobilisés en 2026 sur le volet accompagnement social RHI financé par l'ANAH au CCAS.

C. Concernant le budget des terrains familiaux (6 TFL à Châteauroux confiés en gestion au CCAS), il reste équilibré par les recettes perçues directement par le CCAS, permettant une gestion locative adaptée. En 2024, une médiation a été mise en place pour répondre aux besoins des locataires GDV, avec 36 interventions : 28 au chemin des Vignes Saint-Jean, 3 à Coings, 2 à Étretchet, 2 à Montierchaume, et 1 à Déols. La majorité de cette médiation consiste en des interventions techniques pour effectuer des réparations, ou pour permettre l'intervention des services techniques.

D. Concernant le budget du pilotage de la politique accueil et habitat gens du voyage, il sera également stable avec une somme forfaitaire couvrant 10 % du temps de la Direction du CCAS telle que convenue depuis 2020, charge en moins pour la Ville de Châteauroux.

E. Concernant l'Espace de Vie sociale en direction des familles gens du voyage, il a vu le jour début 2024, avec le concours financier de Châteauroux Métropole, de la CAF et de l'Etat et SNCF groupe et SNCF réseaux. Il est le levier du projet social qu'il est obligatoire de mettre en œuvre sur chaque aire d'accueil, et est l'un des outils pour accompagner l'insertion sociale des familles de la Croix Blanche ou en stationnement illicite. Il est en interface avec les représentants des familles. Depuis sa création, il a touché :

- 160 bénéficiaires (45,6% masculin, 54,4% féminin) et plus de 90 actions réalisées avec le concours d'une animatrice-coordinatrice et de ses partenaires.
- « La Verdine 2.0 » intervient 5 à 6 jours par semaine (du lundi au samedi) sur les terrains d'accueils, de stationnements ou d'habitats des familles gens du voyage ou bien à l'extérieur.
- L'agrément EVSI a été accordé par la CAF en mars 2024. Acquisition d'un véhicule adapté (fourgon aménagé en bureau mobile) avec le soutien de la CAF, de l'Etat dans le cadre du plan stratégie de lutte contre la pauvreté, et de la SNCF réseau et SNCF groupe.
- Création d'un « conseil des représentants des familles » avec l'équipe de prévention spécialisée, la MOUS-service logement et le médiateur du CCAS.
- Mises en place d'actions individuelles (aides dans les démarches d'accès aux droits, etc.) collectives (ateliers d'inclusion numérique, bibliothèque ambulante, actions de prévention des risques ferroviaires et routiers, ateliers d'écriture et lecture, activités sportives, de loisirs et culturelles, temps de convivialité et d'échanges, ateliers de prévention santé, rencontres avec les partenaires dont l'éducation nationale et les centres socio-culturels).

Son budget est stable.

VI. Les orientations détaillées des budgets M.22

A. Concernant le service de Prévention Spécialisée

Le Service comptera 5 ETP pour mener à bien les missions d'aide sociale à l'enfance qui lui sont confiées par la Ville et par le Département, complétées par celles financées par le FSE, l'ANCT, CGET. En 2024, l'activité comprenait également le volet prévu du consortium CEJ JR avec l'UDAF et la Mission Locale.

- 221 jeunes âgés de 12 à 25 ans accompagnés (274 en 2023, 246 en 2022) : 79 filles (35,7 %) et 142 garçons (64,3 %). La baisse constatée par rapport à 2024 s'explique par une augmentation de la participation de l'équipe aux actions collectives multi partenariales (l'ensemble des jeunes participants n'est pas toujours comptabilisé) et par un accroissement du travail de rue et du soutien à la parentalité.
- 53,8% des jeunes sont issus des quartiers prioritaires de la ville. 25,8% sont issus d'autres quartiers de Châteauroux ou étaient sans domicile fixe. 23,6% sont des Citoyens Français Itinérants.
- Plus de 70 jeunes âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés ou inactifs, ont bénéficié du projet d' « Accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation », réalisé avec la Mission locale, Intermaide, Insert-Jeunes, Solidarité Accueil, Agir, mob d'emploi 36 et le FJT et les financements FSE +. 38 jeunes différents ont participé à des chantiers éducatifs rémunérés pour des travaux de peinture, d'espaces verts, de nettoyage, etc. 7 chantiers éducatifs ont été réalisés (836 heures de travail) dont 2 au sein des quartiers prioritaires pour Scalix Polylogis, l'OPAC, Le Secours Populaire, Le Secours Catholique, la commune de Blancafort. 2 autres chantiers dits court et 3 chantiers de niveau 2 ont aussi été effectués (160 heures de travail).
- 50 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du projet « Contrat d'Engagement Jeunes - Jeunes en rupture », à la demande de la DEETS Centre Val de Loire, avec le consortium porté par l'Udaf de l'Indre.
- 419 enfants, dont 92 collégiens (contre 25 en 2020) et 59 primo arrivants, concernés par le dispositif des « Vacances apprenantes » co-pilotés avec le Dispositif de Réussite Éducative, le Service jeunesse de la Ville, l'Éducation Nationale dans les quartiers prioritaires. 698 parents ont été mobilisés au cours de 22 ateliers et 55 « café des parents ».
- 28 collégiens concernés par les 2 « Colos apprenantes » en Auvergne et Vendée.
- 45 jeunes inscrits (dont 11 filles) à des activités sportives durant l'été avec les Centres socio-culturels grâce à « Bougez dans les quartiers » qui mobilisent les équipes pour aller au-devant des participants.
- Accueil à Eguzon de jeunes polonais venus de Olsztyn avec le comité de jumelage et le DRE avec 20 jeunes, âgés de 13 à 16 ans issus principalement des quartiers prioritaires.
- Co-organisation à Saint Jean d'un forum d'orientation sur les métiers du sport et de l'animation avec 130 participants.
- Des jeunes ont été mobilisés toute l'année pour des ateliers, séjours, stages multisports, activités éducatives et pédagogiques, collectes alimentaires des Restos du Cœur et de la Banque Alimentaire, forum et nuit de l'orientation, des actions coconstruites avec les centres sociaux culturels de la ville, avec l'espace de vie sociale itinérant « La Verdine 2.0 » du CCAS, les associations locales, etc.
- 50 jeunes inscrits à l'épicerie sociale jeunes co-gérée avec le FJT.
- Un « Trophée Ideal Co 2024 » a récompensé le service de prévention spécialisée pour l'action des chantiers éducatifs !

En 2026, le service de prévention comptera un poste en moins (5 agents et non 6) du fait de la fin à l'échelle nationale du dispositif CEJ-JR courant 2025. Un nouveau projet de relocalisation sera à l'étude.

B. Concernant les établissements pour personnes âgées

Le CCAS gère quatre établissements : la Résidence autonomie Isabelle et la Résidence autonomie des Rives de l'Indre. Les personnes connaissant des problèmes de dépendance peuvent être accueillies à l'EHPAD Saint-Jean. Celles qui sont fragilisées par un parcours difficile, des freins à l'accès au logement et/ou un handicap psychique stabilisé ont la possibilité de devenir résidents de la Maison Relais Séniors Saint-Jean.

Les recettes des Résidences Autonomies sont en corrélation étroite avec leur taux d'occupation (redevances, ventes de repas et prestation d'une aide à domicile). L'une et l'autre disposent d'un forfait autonomie du CNSA via le CD, et la Résidence Isabelle d'un forfait soin de l'ARS. Pour la Maison Relais, l'Etat apporte une dotation à la place et par jour en plus des redevances des résidents. Pour l'EHPAD, outre les redevances, des dotations de l'ARS et du CD ne permettent pas de couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement.

- Les moyennes d'âges des résidents s'échelonnent entre 72 ans pour la maison relais séniors, à 82 ans pour les résidents autonomie, jusqu'à 90 ans à l'EHPAD. Les taux d'occupation sont très bons, il est pour la maison relais de 100 %, pour la résidence autonomie Isabelle de 98,8 %, la résidence autonomie les Rives de l'Indre de 97 % et pour l'EHPAD de 98,4%. Résidence Isabelle : 9 entrées. Résidence des Rives de l'Indre : 5 entrées. EHPAD : 7 entrées.
- Un service supplémentaire est proposé aux nouveaux résidents de l'EHPAD et à leur proche, afin de les aider dans les démarches de demande d'APA et d'Aide Sociale, grâce à la travailleuse sociale de l'OPR.
- Les formations « l'Humanité » se sont poursuivies pour le personnel. Il s'agit d'une philosophie de soin pour le respect de la dignité de la personne âgée, de son autonomie, de sa citoyenneté et de sa liberté et d'une dynamique sociale. Un « prendre-soin » bien traitant respecte les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de la Santé.
- Les animations ont été très nombreuses, avec 80 actions par trimestre et par établissement comme des ateliers hebdomadaires réguliers (gymnastique, socio-esthétisme, mémoires...). Gage d'ouverture des établissements, 50% ont été assurées par des partenaires extérieurs comme l'école Olivier Charbonnier, les crèches municipales « Les petits Soleils » et « Les Arcs en Ciel »...
- La démarche qualité a été poursuivie avec l'adoption de nouveaux projets d'établissement pour la période 2024-2029 dans les résidences autonomie.
- Un nouveau Conseil de la Vie Sociale a été élu en juin à l'EHPAD Saint-Jean et s'est réuni 2 fois. Les CVS élus des résidences autonomie se sont chacun réunis 3 fois.
- Des évaluateurs externes ont réalisé des « audits qualité » des résidences autonomie très positifs :

Etablissement	Chapitre	Note/4
Résidence-Isabelle	Chapitre-1—La-personne	3.91
	Chapitre-2—Les-professionnels	3.96
	Chapitre-3—La-gouvernance	3.74
Résidence-Rives-de-l'Indre	Chapitre-1—La-personne	3.98
	Chapitre-2—Les-professionnels	3.95
	Chapitre-3—La-gouvernance	3.74

- *Résidence Autonomie des Rives*, 40 logements. 2.6 ETP. Taux d'occupation 96,31 %. Moyenne d'âge des résidents 82 ans. Taux de rotation 16,25 %.
- *Résidence Autonomie Isabelle*, 45 logements. 9,55 ETP. Taux d'occupation 98,77 %. Moyenne d'âge des résidents 80 ans. Taux de rotation 20 %.
- *Maison Relais St Jean*, 17 logements. 2,6 ETP. Taux d'occupation 100 %. Moyenne d'âge des résidents 72 ans. Taux de rotation 0 %.
- *EHPAD St Jean*, 27 lits. 15,65 ETP. Taux d'occupation 98,38 %. Moyenne d'âge des résidents 90 ans. Taux de rotation 29.63 %.

L'évolution du taux de rotation semble être une tendance forte liée à l'entrée tardive des personnes âgées, au vieillissement de la population accueillie de ce fait et aux pathologies associées. Il génère davantage de gestion des entrées et sorties, mais aussi d'une attention renforcée pour l'accompagnement des projets de vie de chacun.

Pour rappel, à l'EHPAD, la réforme tarifaire a annulé l'équilibre attendu initialement via l'extension de 6 lits en le positionnant en convergence négative. Le travail d'évaluation de la coupe PATHOS, réalisé en 2021, a permis sa revalorisation en juillet 2022 donnant lieu à une augmentation du forfait soins. Il a été utilisé en partie pour compenser le déficit de la dépendance. Or le GMP validé de 754 et un PATHOS à 282 (contre 192 précédemment) correspond à l'accueil de résidents très dépendants physiquement et/ou psychologiquement nécessitant davantage de soins.

Cela est d'autant plus pénalisant que le budget 2022-2026 défini par le CPOM est prévu constant. Le budget de 2026 proposera de dépasser l'évolution du taux directeur autorisé par le CD pour couvrir en partie le déficit de la section hébergement.

Les établissements resteront engagés en 2026 dans la mise en place d'une démarche qualité appuyée sur les valeurs de l'HUMANITUDE dont la déclinaison concerne tous les domaines d'activités (accueil, accompagnement, animation, soin, aide à domicile, restauration, entretien, gardiennage, citoyenneté, habitat, process de travail et partenariat).

A. La situation en investissement du CCAS

A. Concernant le plan d'investissement sur le budget général pour 2025,

Il est prévu comme suit :

- Remboursement de l'emprunt du FJT pris en charge par l'agglomération : 32 456,75 € (durée de l'emprunt jusqu'en 2029).
- Remboursement de l'emprunt Balsan : 60 215,53 € (durée de l'emprunt jusqu'en 2027).
- Investissements inscrit au PPI pour 2026
 - Renouvellement de matériels informatiques
 - Renouvellement de véhicules
 - Renouvellement de mobilier

Le résultat d'investissement 2025 prévisionnel devrait être déficitaire de 40 000 €, et donc diminuera le résultat d'investissement cumulé. Le résultat d'investissement cumulé sera de 451 932€. Il permettra de couvrir les dépenses du programme pluriannuel d'investissement (2026-2031).

Les dépenses d'investissement à prévoir à court et moyen terme, l'achat d'équipement de cuisine à la Résidence Isabelle (40 000 € en 2024 + 40 000 € en 2025 + 32 000 € prévus en 2026), l'agencement des prochains locaux du service de prévention spécialisée, et du service insertion et solidarité, l'aménagement en mobilier du futur FJT.

A noter, les travaux des cuisines de la Résidence Isabelle et des Rives de l'Indre nécessaires à la reprise des repas à domicile sont inscrits au PPI de la Ville de Châteauroux dans le cadre du projet global de ré-organisation des offices de restauration

La construction du futur FJT fera l'objet d'un soutien important de Châteauroux métropole (3,3 millions d'euros), du concours d'Action Logement, du CR, de la CAF et d'un remboursement de l'emprunt de l'OPAC par le CCAS.

L'épicerie sociale « Le Petit + » devrait être relogée gracieusement par Scalys-Polylogis fin 2025.

B. Concernant le budget général et des établissements pour personnes âgées,

Il est prévu comme suit :

- La mise en place d'un groupe électrogène à hauteur de 20 000 € pour l'EHPAD St Jean dans un contexte de risque de tension énergétique à venir, l'établissement est tenu de garantir la sécurité des conditions d'exploitation et cas de défaillance des réseaux de distribution d'énergie électrique, l'installation d'un groupe reste à prévoir.
- La création d'une réserve à l'extérieur pour permettre l'aménagement d'une salle bien-être à l'intérieur.
- L'installation d'une pergola si la recherche de financements est concluante.

Le Conseil d'administration APPROUVE les orientations du débat d'orientation budgétaire et souligne la gestion rigoureuse du CCAS, dans un contexte difficile.

Emmanuelle Budan remercie la Ville de Châteauroux pour sa confiance.

BUDGET RESIDENCES AUTONOMIE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Au vu des dépenses engagées et à anticiper liées aux hausses des coûts alimentaires et à des ajustements de crédits, le Conseil d'administration DÉCIDE à l'unanimité d'approuver les lignes budgétaires suivantes :

Sens	Section	Chap	Article	Libellé	Montant
D	F	011	6063	Alimentation	65 000,00
D	F	011	6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	- 5 000,00
D	F	016	6542	Créances éteintes	6 700,00
Total Dépenses de fonctionnement					66 700,00
R	F	019	7712	Subventions d'équilibre	66 700,00
Total Recettes de fonctionnement					66 700,00
D	I	20	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 800,00
D	I	21	2188	Autres immobilisations corporelles	1 800,00
Total Dépenses d'investissement					3 600,00
Total général					0,00

BUDGET EHPAD - DECISION MODIFICATIVE N°3

Au vu des difficultés de recrutement d'aide-soignante remplaçante en raison d'arrêt maladie des agents titulaires et des ajustements budgétaires, le Conseil d'administration DÉCIDE à l'unanimité d'approuver les lignes budgétaires suivantes :

Sens	Section	Chap	Article	Libellé	Section	Montant
D	F	012	6218	Autres personnels extérieurs	S	20 000,00
D	F	016	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	D	1 800,00
D	F	016	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	H	18 000,00
Total D						39 800,00
R	F	017	735311	Tarifs journaliers relatifs au socle de prestations	H	18 000,00
R	F	017	73532	Part afférente à la dépendance	D	1 800,00
R	F	019	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	H	5 000,00
Total R						24 800,00

BUDGET CCAS - DECISION MODIFICATIVE N°2

Au vu des financements complémentaires liés aux activités et missions confiées et des ajustements budgétaires, le Conseil d'administration DÉCIDE à l'unanimité d'approuver les lignes budgétaires suivantes :

Sens	Section	Chap	Article	Libellé	Réf	Gest	Montant
D	F	011	6232	Fêtes et cérémonies	4238	3140	10 000,00
D	F	012	64131	Rémunérations	020	3100	11 000,00
D	F	012	64131	Rémunérations	424	3100	15 000,00
D	F	012	64131	Rémunérations	424	3100	15 000,00
Total D							51 000,00
R	F	74	74718	Etats	424	3120	15 000,00
R	F	74	7473	Départements	424	3120	15 000,00
R	F	74	74758	Agglomération	020	3000	11 000,00
R	F	74	74888	Autres financeurs	4238	3140	10 000,00
Total R							51 000,00

BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Chef de service comptable de Châteauroux expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres portés sur les états des produits irrécouvrables, arrêté sur l'exercice 2025 pour lesquelles les poursuites se sont avérées infructueuses :

- Combinaison infructueuse d'actes
- RAR inférieur seuil poursuite

En conséquence, il demande l'admission en non-valeur dont le montant s'élève à 1 202,59 €.

Le Conseil d'administration DÉCIDE à l'unanimité d'accepter cette admission en non-valeur.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.